

17 - Fonds de Participation des Habitants de Besançon - Bilan 2010 - 2011 - Modification de la délibération du 24 mars 2011 - Signature de la convention de gestion 2011/2012 avec l'Association AGIR abcd

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : La présente délibération a pour objet de dresser le bilan 2010/2011 du FPH, de réintégrer le solde de l'année passée au Fonds 2011 / 2012 et de renouveler la convention avec l'Association AGIR abcd pour sa gestion.

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) permettant de soutenir financièrement des initiatives privées d'habitants et d'associations a été créé à Besançon en 2005. Ses objectifs sont multiples. Il s'agit, grâce au FPH, de favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants, de susciter les capacités collectives à s'organiser, monter des projets, renforcer les échanges entre associations et entre habitants, de répondre très rapidement à des micro-initiatives essentielles au développement social des quartiers et à la qualité de la vie sociale.

L'Association AGIR abcd assure en relais de la MJC Clairs-Soleils la gestion, le suivi et le secrétariat du FPH depuis septembre 2010.

Les décisions d'attribution des fonds sont prises par un comité de gestion du FPH. Le comité constitué, selon les projets présentés, de représentants du Conseil des Sages, des Conseils Consultatifs d'Habitants dont sont issus les dossiers, de la Direction Vie des Quartiers, étudie le projet et entend ses promoteurs. Ensuite il se prononce sur la demande : accord, rejet ou révision, questionnement, proposition financière (450 € maximum pour des groupes d'habitants et 300 € maximum pour des associations pour un budget plafonné à 600 €).

Bilan 2010/2011

Depuis septembre 2011, le FPH a versé 3 483,20 € pour 11 projets (voir tableau en annexe).

Il faut constater que les dossiers retenus concernent 6 quartiers différents, ce qui dénote une bonne visibilité du dispositif et son appropriation progressive par les habitants de tous les quartiers.

Une difficulté demeure pour obtenir le bilan de certaines actions, il est proposé de modifier le règlement de façon à exclure l'accès au dispositif aux porteurs qui n'auraient pas fourni d'éléments d'évaluation un mois après la réalisation de leur action.

La communication doit encore être renforcée pour faire connaître de façon permanente le dispositif et la possibilité à chaque habitant de déposer un projet.

Il ressort donc que le FPH joue son rôle d'outil de financement de projets de taille modeste, portés par des habitants (souvent soutenus par des associations, ce qui constitue un gage de solidité desdits projets).

En termes de cofinancement il convient de souligner que le dispositif jusqu'ici uniquement financé par la Ville de Besançon a été abondé pour la première fois, depuis sa création en 2005, par l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances à hauteur de 1 000 €.

Le FPH en 2011/2012

Pour 2011, il a été décidé de reconduire ce dispositif dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ce qui a amené le Conseil Municipal du 24 mars dernier à abonder, auprès d'AGIR abcd, le FPH à hauteur de 4 000 € (3 600 € pour le Fonds, 400 € pour sa gestion). Le financement de ce montant est assuré pour 2011 sur le budget de la Mission CUCS sur l'imputation 65.824.6574.47003.

Pour l'année 2011/2012, le Fonds est ainsi constitué : 400 € de frais de gestion, 3 600 € de fonds auquel s'ajoute 2 543,80 € de reliquat 2010/2011, ainsi qu'un financement à hauteur de 1 000 € de l'ACSE soit un total de 7 543,80 €.

Il apparaît que cette somme serait supérieure de 1 543,80 € par rapport au montant maximum soit 6 000 € affectés à ce dispositif pour une année.

Aussi, est-il proposé de réajuster la délibération du 24 mars 2011.

Au total, le FPH 2009/2010 s'établirait donc ainsi :

- reliquat année précédente : 2 543,80 €,
- subvention de l'ACSE versée directement à AGIR abcd : 1 000 €,
- révision de l'attribution Conseil Municipal du 24 mars 2011 ramenée à 2 456,20 € (dont 245,20 € de frais de gestion),
- La convention s'établirait jusqu'au 31 décembre 2012 afin de correspondre à l'annualité d'un exercice budgétaire. Si un financement complémentaire s'imposait avant cette échéance, le versement se fera par voie d'avenant.

Propositions

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est appelé à :

- prendre acte du reliquat du Fonds 2010/ 2011 de 2 543,80 € et autoriser l'Association AGIR abcd à l'intégrer à la nouvelle dotation du FPH 2011/2012,
- réajuster la dotation de 4 000 € adoptée par le Conseil Municipal du 24 mars 2011 (première programmation 2011 Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2011) et de la ramener à 2 456,20 €,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la nouvelle convention de gestion et de suivi du Fonds de Participation des habitants avec l'Association AGIR abcd.

TABLEAU RECAPITULATIF FPH (Septembre 2010 - Juin 2011)

QUARTIER	PROJET	PORTEUR	PARTICIPANTS		ACCORD	PART	SOLDE		REMARQUES
			hbts	jeunes			AGIR	6 000	
Grette Butte	Week-end Famille Disneyland	AJ 408	60	42	300	30	5 670	Bilan reçu très positif	
Clairs-Soleils	Match Marseille/Chelsea	SELLOUM M	25	20	450	45	5 175	Bilan en attente	
Palente	Livre mémoire du Quartier	Ass Palente	30	0	300	30	4 845	en cours	
Grette Butte	Costumes Comoriens tradi	Woudzima	20	10	300	30	4 515	Bilan en attente	
Palente	Sortie Neuchâtel	MJC Palente	50	15	300	30	4 185	non réalisé	
Planoise	Art Recup / Lausanne	GRISOUARD	14	0	345	34,5	3 805,5	non réalisé	
Planoise	Gala boxe	Ass Humanis	55	30	300	30	3 475,5	Bilan à venir	
Planoise	«Wesch les Voisins»	ADDSEA	150	90	300	30	3 145,5	Bilan à venir	
Battant	Découverte du Haut Doubs	CCAS	19	0	360	36	2 749,5	Bilan à venir	
Clairs-Soleils	Sortie au Hammam	MJC Clairso	20	0	187	18,7	2 543,8	Action en cours	
Bregille village	Communication funiculaire	Amis du Funi			0	0	2 543,8	renvoi préalable vers le CCH	
11 projets	Total saison 2010 / 2011		443	207	3142	314,2	2 543,8		

«Mme Martine JEANNIN : C'est encore votre quartier là, félicitations !

M. LE MAIRE : Pourquoi ?

Mme Martine JEANNIN : Parce que c'est la seule structure qui a rendu son bilan très positif.

M. LE MAIRE : Je n'y suis pour rien, pas plus que quand il y a dans le quartier où j'habite des déficits dans les exploitations.

Mme Martine JEANNIN : Ce n'est pas ça, mais tous les autres bilans sont en attente, non reçus, il n'y a que la Grette/Butte qui a rendu son bilan.

M. LE MAIRE : Je n'y suis pour rien !

Mme Martine JEANNIN : Je pense que c'est un peu ennuyeux pour nous de voter sur des chiffres qui ne sont pas définitifs.

M. LE MAIRE : On vote maintenant pour ne pas pénaliser ceux qui ont déjà renvoyé leur bilan mais pour les autres on attendra d'avoir reçu leurs bilans pour le versement de ce fonds».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 juillet 2011.